

CONTRAT DE LOCATION EMPLACEMENT
Camping Les Marguerites Classé Tourisme 2 étoiles
Tous les renseignements sont nécessaires au traitement de votre demande

INFORMATIONS CLIENTS

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Portable :
Email :@.....
Date de naissance : / / Lieu de naissance :
N° Allocataire C.A.F. (Option) :
Souhaitez-vous recevoir votre confirmation de réservation par mail ? oui non

INFORMATIONS PARTICIPANTS – Emplacement 6 personnes

Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance

VÉHICULE

Immatriculation : Marque :
Couleur : Modèle :

FORFAIT CHOISI

Trappeur Trappeur + Caravane Caravane + Camping-car Camping-car +

AUTRES PRESTATIONS

- 1 Véhicule supplémentaire (2.50€) : Oui Non ● Tente supplémentaire (2€/nuit) Oui Non
● Rallonge électrique (1.50€/nuit)* Oui Non ● Prise européenne (1.50€/nuit)* Oui Non
● 1 Animal de compagnie (2€/jour) Oui Non -Si oui N° de puce : Date de Vaccin :

INFORMATION SEJOUR

Date d'arrivée : Heure d'arrivée (à partir de 15h30) :
Date de départ : Heure de départ (avant 12h) :

MODALITÉS DE RESERVATION

La réservation n'est effective qu'après le versement de 30% d'acompte du montant total du séjour par Chèque bancaire (libellé à l'ordre de « Base de Loisirs du Colvert » ou par virement :
IBAN FR76 1007 1550 0000 0020 0267 892 - BIC TRPUFRP1

Total TTC du séjour :

Montant de l'acompte :

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location, du règlement intérieur, des tarifs, les accepte, s'engage à les respecter et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements.

Bon pour accord le :

Signature :

Conditions générales de location d'un emplacement

1. Périodes de location et d'accueil

La location d'un emplacement est possible du 30 mars au 30 septembre.

L'accueil des arrivants se fait tous les jours de 14h à 17h30 du 30 mars au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre Et de 14h30 à 20h du 1^{er} juillet au 31 août.

2. Réservation

Le locataire est obligatoirement une personne majeure présente pendant toute la durée du séjour. Tout contrat est personnel, il est interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers.

Après une demande de réservation, le propriétaire envoie au locataire le contrat de location signé par mail ou par courrier en deux exemplaires. La réservation devient effective dès lors que le locataire a retourné un exemplaire du contrat de location co-signé et accompagné :

- d'un chèque d'acompte correspondant à 30% du montant total de la location.

Délais de confirmation de réservation :

- Pour les demandes de réservation faites dans les 8 jours précédant la date de début de location, si disponibilité il y a, le contrat est envoyé par mail pour information et signé par les 2 parties à l'arrivée. Le locataire paye alors l'intégralité du séjour et donne le chèque de caution à son arrivée.

- Pour les demandes faites entre 8 et 15 jours avant la date prévue de début de location, le contrat doit être renvoyé dans les 3 jours.

- Pour les demandes faites au moins 16 jours avant la date prévue de début de location, le contrat doit être renvoyé dans les 7 jours.

Si ces délais ne sont pas respectés, la réservation n'est pas effective et l'option posée est annulée.

3. Annulation d'une réservation effective

Dans le cas d'une annulation plus de 30 jours avant votre arrivée, l'acompte vous sera remboursé. Dans le cas d'une annulation entre 30 jours et 8 jours avant la date de début de location, le locataire peut annuler mais l'acompte ne lui sera pas restitué, la somme versée sera perdue. Si l'annulation a lieu dans les 8 jours avant la date de début de location, la totalité de la somme du séjour est due y compris l'acompte. L'annulation doit être faite par écrit.

4. Paiement du solde

Le solde de la location doit être versé par le locataire dès son arrivée au camping. Les périodes réservées sont dues en totalité, même en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé. Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser le service accueil du camping.

Paiement de la taxe de séjour non comprise dans le contrat de location, sera à payer avec le solde. Le montant de la taxe de séjour est de 0.20€ par nuit par personne âgée de 18 ans et plus.

5. Cautions et attestation d'assurance

Cautions :

● Lors de votre arrivée, nous vous demandons 1 caution de 50€ qui comprend les éventuels dégâts matériels ou pour couvrir la négligence en matière de ménage. Elle vous sera restituée lors de votre départ en fonction de la conformité de l'état des lieux. En cas d'absence d'état des lieux de sorties, ils vous seront adressés par retour de courrier. Ce document vous engage contractuellement et nous autorise à prélever en cas de défaillance. Vous pouvez nous donner la caution en chèque ou en espèce.

● Une caution de 30€ pour la location d'une rallonge électrique ou d'une prise européenne vous sera demandée pour chaque matériel loué. Elles vous seront restituées lors de votre départ lors de la restitution du matériel en bon état.

● Une caution de 20€ sera versée à l'arrivée pour le badge permettant l'accès au camping. Celle-ci sera restituée lors de la remise du badge au départ.

Attestation d'assurance : Une attestation d'assurance responsabilité civile vous sera demandée à votre arrivée.

6. Règlement intérieur du camping

Les occupants locataires sont tenus de se conformer au règlement intérieur du camping « Les Marguerites », envoyé avec la demande de réservation.